

# CONSULTATION DU PUBLIC

## SAS LES DELICES DE CLOBERT

### création d'une unité de production dédiée aux produits crus sur les communes des EPESES et SAINT-MARS-LA-REORTHE

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2022-DCL-BENV-181 du 7 février 2022 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par la SAS LES DELICES DE CLOBERT est soumise à la consultation du public pendant quatre semaines, **du lundi 7 mars 2022 au vendredi 1er avril 2022 inclus sur les territoires des communes des EPESES et SAINT-MARS-LA-REORTHE**. Cette demande a été formulée en vue d'obtenir l'enregistrement d'une unité de production dédiée aux produits crus, après construction de deux bâtiments, « ZA les Rochettes » sur les communes des EPESES et SAINT-MARS-LA-REORTHE.

Pendant le délai sus-mentionné, le public peut prendre connaissance de ce dossier à la mairie des EPESES (2 place Monseigneur Bonneau) et celle de SAINT-MARS-LA-REORTHE (1 place de la Mairie) aux jours habituels d'ouverture au public des mairies et formuler ses observations sur deux registres ouverts à cet effet. Le dossier est également mis en ligne sur le site Internet des services de l'État : [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr), rubrique enquêtes-publiques-et-consultations-du-public.

Le public peut également adresser ses observations au préfet de la Vendée avant la fin du délai de la consultation :

- par courrier au préfet de la Vendée (Direction de la citoyenneté et de la légalité – bureau de l'environnement – 29, rue Delille – 85922 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9)
- par voie électronique : [pref-participationdupublic@vendee.gouv.fr](mailto:pref-participationdupublic@vendee.gouv.fr)

Le préfet de la Vendée statue par arrêté sur la demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit un enregistrement assorti de prescriptions, soit une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique, soit un refus.